

**Préavis du Comité de Direction No. 3-2025
relatif au règlement du conseil intercommunal de l'ASIVenoge**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Préambule

L'ASIVenoge a été mise en place en 2018. Le premier président de cette association, feu M. Besson, avait demandé un règlement pour permettre à notre association de bénéficier d'un outil de travail comme toutes associations qui se respectent.

Proposition de règlement

En 2023, la proposition faite s'appuyait sur la lecture de plusieurs règlements d'entités similaires à notre association et après rectificatif demandé par le Canton, le CODIR vous proposait, une version classique alors approuvée par l'Etat de Vaud.

La commission en charge d'étudier le préavis 1-2023 concernant l'adoption du règlement du conseil intercommunal de l'ASIVenoge a proposé des modifications de celui-ci. Lors du renvoi du nouveau règlement au Canton, ce dernier a refusé les propositions faites et à demander de les revoir. Suite aux modifications apportées, le Canton a accepté la proposition faite.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'ASIVenoge vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, d'adopter les conclusions suivantes :

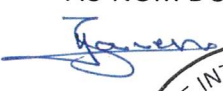
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA VENOGÉ

- vu le préavis du Comité de Direction No. 3_2025 relatif au règlement du conseil intercommunal de l'ASIVenoge,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le règlement tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION


Yves Jaunen
Président


Sophie Moncada
Secrétaire